

**Bureau Syndical 05 reconvoqué du  
12 juin 2025**

**DELIBERATION N° 2025-06-041  
Autorisation de signature du marché de traitement et de valorisation des  
végétaux - (lots 1, 3 et 4)**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte, sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président de séance. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
<b>24</b>	12	12	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, BONARDI Jean-Paul.			
<b>Pouvoirs :</b>			
<b>Absents :</b> MARCHETTI François-Marie, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Panrace et GUIDONI Pierre.			
<b>Publication de l'acte le :</b> <b>27/06/2025</b>			

Le Président expose,

Compte-tenu du caractère inacceptable des offres déposées dans le cadre de la procédure d'appel d'offres initiale (Consultation n°2025-DEX-010), une procédure avec négociation a été lancée.

Les prestations sont réparties en 3 lots (les lots conservent la numérotation de la consultation 2025-DEX-010) :

Lot(s)	Désignation	Montant maxi HT/an
01	Réception des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde et transport vers la plateforme de valorisation	160 000 ,00 €
03	Valorisation des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde	300 000,00 €
04	Valorisation des végétaux issus du Secteur Ajaccien et grand Ouest	200 000,00 €

La Commission d'appel d'offres du 12 juin 2025 a analysé les offres déposées et émis un avis en faisant application des critères suivants :

Pour le lot 1 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	30.0
<i>1.1-Localisation de l'installation proposée par le candidat par rapport au bassin de production.</i>	5.0
<i>1.2-Description du dispositif de réception et de transport</i>	10.0
<i>1.3-Procédures pour assurer le contrôle et la qualité des matières entrantes et la gestion des non-conformités</i>	2.5
<i>1.4-Moyens et organisation mis en œuvre en vue d'assurer le suivi et la transmission d'information journalière</i>	2.5
<i>1.5-Description des mesures pour garantir la continuité de service public</i>	5.0
<i>1.6-Proposition de site alternatif en cas d'indisponibilité du site objet du marché</i>	5.0
2-Prix des prestations (DQE masqué)	70.0

Pour les lots n°3 et 4 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	30.0
<i>1.1-Localisation de l'installation proposée par le candidat par rapport au bassin de production.</i>	5.0
<i>1.2-Description du dispositif de réception et de transport</i>	10.0
<i>1.3-Procédures pour assurer le contrôle et la qualité des matières entrantes et la gestion des non-conformités</i>	2.5
<i>1.4-Moyens et organisation mis en œuvre en vue d'assurer le suivi et la transmission d'information journalière</i>	2.5
<i>1.5-Description des mesures pour garantir la continuité de service public</i>	5.0
<i>1.6-Proposition de site alternatif en cas d'indisponibilité du site objet du marché</i>	5.0
2-Coût (DQE masqué)	70.0

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250612-2025-06-041-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des lots 1, 3 et 4 de l'accord cadre relatif à la réception et à la valorisation des végétaux avec les entreprises suivantes :

- pour le lot 1, Réception des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde et transport vers la plateforme de valorisation -avec l'entreprise AM Environnement,
- pour le lot 3, Valorisation des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde avec le groupement d'entreprises Corse Matière Organique Industrie -STOC,
- pour le lot 4, Valorisation des végétaux issus du Secteur Ajaccien et grand Ouest avec l'entreprise SLTP.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique, Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,  
Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 12 juin 2025,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**à l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des lots 1, 3 et 4 de l'accord cadre relatif à la réception et à la valorisation des végétaux avec les entreprises suivantes :
  - pour le lot 1, Réception des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde et transport vers la plateforme de valorisation -avec l'entreprise AM Environnement
  - pour le lot 3, Valorisation des végétaux issus du Secteur Bastiais, Cap Corse, Nebbiu et Costa Verde avec le groupement d'entreprises Corse Matière Organique Industrie-STOC,
  - pour le lot 4, Valorisation des végétaux issus du Secteur Ajaccien et grand Ouest avec l'entreprise SLTP.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250612-2025-06-041-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025